



ASSOCIATION DES PLAISANCIERS de PORT-DIELETTE

BULLETIN D'INFORMATION N°39

Décembre 2013

Sommaire :

- Page 1: Edito.
- Pages 2, 3 et 4: Nouvelles portuaires.
- Pages 5 et 6: Nouvelles pêche de loisir
- Page 6 : Remise du guide 2014 le 4 janvier.
- Page 7: Thématique, fabriquer ses leurres
- Page 8 : Animations hivernales
- Pages 8 Assemblée générale

Amis Plaisanciers.

La fin de l'année est arrivée ! Le bureau de l'APPD se joint à moi et vous présente ses meilleurs vœux pour 2014, que cette nouvelle année vous apporte bonheur et vous conserve en bonne santé !

Avis de grand frais. Retour sur une année pas comme les autres !

Je tiens à remercier les 40 membres de notre association qui sont venus découvrir le 6 décembre le guide 2014, cette édition a tardé à sortir, nous avons cumulé les retards, la préparation du bicentenaire du combat naval entre le RENARD et l'ALPHEA qui a demandé beaucoup de temps et d'énergie aux membres actifs du bureau en est la principale cause !

Je remercie aussi ceux d'entre vous qui ont consacré deux heures de leur temps et sont venus à l'assemblée générale du CPML50 le 14 décembre, notre loisir est sans cesse pointé du doigt comme si nous étions les pilliers de la ressource halieutique !

Je suis tout de même déçu que cette année 2013 malgré plusieurs relances une vingtaine d'adhérents n'ont pas renouvelé leur adhésion !

Une association ne peut vivre qu'avec l'implication de ses adhérents et ne peut être reconnue que si elle est représentative, alors plus nous serons nombreux...

Ceci dit on ne peut pas voir que le « verre à moitié vide », je remercie chaleureusement nos partenaires, et les 56 bénévoles qui ont œuvré pour la réussite du bicentenaire de la bataille entre le RENARD et l'ALPHEA, ce troisième rassemblement de vieux gréements est l'aboutissement d'un objectif que nous nous étions fixés en 2010.

Par contre, cette année nos animations habituelles « le concours de pêche » et « le challenge voile du BALIGAN » ne laisseront pas un souvenir impérissable ! Nous n'avons pu être sur tous les fronts, et la météo ne nous a pas aidés ! Regardons devant nous ! Les membres du bureau œuvrent pour vous préparer des animations « hivernales » centrées sur notre loisir, j'espère que vous participerez nombreux !

Bonne année à tous !

Allain Cossé

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 ou 06 82 59 13 66 - e-mail app.dielette@free.fr - blog www.portdielette.fr

Quoi de nouveau côté portuaire, la mouette vous annonce !



Quelques informations suite au conseil portuaire du 7 novembre 2013 :

DOMAINE ECONOMIQUE

Données partielles établies depuis le 01 janvier 2013

a) Port de pêche :

Le nombre de navires professionnels recensés s'élève à 7.

b) Port de commerce :

Passages :

Le nombre de passages effectués avec les îles Anglo-Normandes par la compagnie Manche îles Express s'élève à 16 098 (données concessionnaire).

Pour information le nombre de passages effectués avec les îles Anglo-Normandes par la compagnie Vedettes du Cotentin s'élève à 975 (données concessionnaire),

Fret :

Tonnes de marchandises ayant transitées par le port depuis le 1 janvier 2013 : 988 Tonnes

c) Port de plaisance :

Nombre de bateaux à l'année 370

Nombre de bateaux visiteurs 1149

Nombre de nuitées visiteurs 6302

Hivernage partiel 5

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux d'Investissement 2013 entrepris depuis le conseil portuaire du 24 mai 2013 :

- Réfection du musoir jetée ouest 51 668 € HT

Ceux dont l'exécution est envisagée en 2014

- Construction de bâtiments sur le port de Dielette : Création d'une nouvelle gare maritime, d'un nouveau bureau du port et de commerces (sur 3 ans 2013, 2014, 2015) 3 950 000 € HT
- Mise en place d'une borne de pesée 37 000 € HT
- Travaux musoir jetée Ouest 200 000 € HT

EXAMEN DES TARIFS 2014 :

La communauté de communes des Pieux a fixé, par délibération du 27 septembre 2013, les nouveaux tarifs dont elle demande l'application pour l'année 2014 au port de Dielette.

Ils comportent les modifications ci-après par rapport à ceux actuellement en vigueur :

1° - En ce qui concerne les tarifs d'Outillage :

- > Hormis le tarif des douches, une hausse de 1,41 % des tarifs d'usage des outillages en vigueur, correspondant à 0,91 % (indice des prix à la consommation de 07/2012 à 07/2013) et 0,5 % pour une partie augmentation des coûts de dragage.
 - > Les tarifs présentés T.T.C sont calculés avec **une TVA au taux 20 %**.
- Les tarifs d'outillage présentent une modification de structure :

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 ou 06 82 59 13 66 - e-mail app.dielette@free.fr - blog www.portdielette.fr

MODIFICATIONS PORT DE PLAISANCE

- Article 5 - alinéa 1 2

Est modifié , ' "La manutention pour carénage en moins de 12 jours bénéficiera d'une remise 40 % pour la période comprise **entre le 15 février et le 15 mai.**

Auparavant la remise était de 50 % mais pour une période comprise entre le 1^{er} mars et le 30 avril,

- Article 6 - alinéa 2 :

Est ajouté : Mise à disposition gratuitement de la connexion WIFI pour les résidents et bateaux visiteurs ayant réglé leur emplacement au port. La connexion WIFI reste payante pour les demandes extérieures. "

2° - En ce qui concerne les droits de port :

- > Le barème, des droits de port pour le commerce et pour la pêche, propose pour 2014 comporte également une augmentation de 1,41 % des taux.
- > Les droits de port présentent une modification de structure, la nomenclature de la redevance sur les marchandises est remplacée par la version NST 2007.

A l'appui de cette demande d'augmentation des tarifs, est présentée une esquisse de budget prévisionnel 2014 du port qui peut être analysée de la façon suivante :

Le projet de budget prévisionnel 2014 ne comporte que les prévisions relatives à l'exploitation du port (section de fonctionnement).

L'exploitation du port est prévue équilibrée, à l'aide d'une subvention de la communauté de communes de 13 530 €.

Les charges d'exploitation prévisionnelles 2014 s'élevaient à 1 407 050 € Elles sont en augmentation de 0,41 % sur celles prévues au budget primitif voté 2013 (1 401 300 €).

Elles ont été évaluées généralement en considérant le prévisionnel de réalisation 2013, actualisé en retenant les principales variations suivantes :

- Les achats de matières et fournitures sont en légère augmentation principalement les fournitures non stockables (+ 5 000 €).
- Les charges externes sont inférieures aux prévisions 2013 (- 5 000 €) sur l'entretien des biens immobiliers autre que le dragage.
- Les charges de personnel, **216 000 €**, sont en augmentation (+ 4 850 €).
- En contrepartie, les produits d'exploitation 2014 sont prévus de 1 407 050 € s'il est fait abstraction de la subvention d'équilibre de la communauté de communes.
- Les produits d'exploitation 2014 sont évalués à 1 393 520 €, soit en augmentation de 0,7 % sur ceux prévus au budget primitif 2013 (1 384 480 €) et supérieurs de 8 % sur ceux inscrits au budget exécuté 2012 (1 290 782 €).
- Le chiffre d'affaires : celui-ci est estimé à 784 020 € est supérieur aux prévisions 2013 de 2,5 % (764 980 €) et de 0,8 % sur celui enregistré en 2012 (778 089 €), en liaison avec les différentes activités du port, compte tenu d'une augmentation de 1,41 % des tarifs portuaires pour 2014 et des hypothèses de fréquentation suivantes :

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 ou 06 82 59 13 66 - e-mail app.dielette@free.fr - blog www.portdielette.fr

Activité du port de plaisance (**472 300 €**):

370 bateaux à l'année,

16 bateaux en hivernage,

7 500 nuitées de bateaux de passage (6302 au 30/09/2013 et 7757 nuitées effectuées à la même période en 2012).

Stationnement terre-plein port et site du Beuzembec 28 000 € (18 000 € prévus pour 2013)

Activité du port de commerce, une prévision de 17 000 passagers (17013 excursionnistes au 1er octobre 2013 et 16 620 enregistrés en 2012) pour 39 650 € et une prévision de trafics de marchandises 8 050 €, les produits totaux étant ainsi prévus d'un montant de 47 700 € (contre 60 950 € prévus pour 2013);

Activité pêche 7 pêcheurs à l'année et prévisions de navires de passage pour 2 950 €.

Occupation du domaine 8 200 €, par terrasses, vente de produits à consommer et emplacement cuve à Gasoil.

Locations immobilières 100 870 € (100 550 € prévus en 2013).

La vente de carburants 126 000 € (124 700€ prévus en 2013).

Les activités annexes, la plupart des opérations de levage et manutention de bateaux, ainsi que l'utilisation des douches et des machines, 26 000 € (contre 24 900 € prévus en 2013) de recettes.

Les autres produits de fonctionnement correspondent aux atténuations de charges 20 000 €, aux produits exceptionnels 5 000 €, aux subventions d'exploitation prévues de 82 000 € pour les opérations de dragage (**502 000 €**.) et reprises sur amortissements



Nous devons vous donner ces informations, si vous souhaitez plus de détails, rendez vous à notre permanence, chaque premier vendredi de mois à 18 heures.

Si ce n'est l'augmentation des tarifs pour 2014 que vous allez retenir, ces chiffres ne traduisent en clair pas la réalité, on leur fait dire ce que l'on veut ! En synthèse on peut retenir que le dragage coûte plus cher que rapporte les recettes plaisance, la main d'œuvre quant à elle augmente et atteint pratiquement 50% des recettes plaisance!

Nous avons émis des réserves quant à la qualité des réparations du musoir de la grande jetée, et ne sommes pas satisfaits du tout de la façon dont s'est déroulé le projet de construction des nouveaux bâtiments portuaires, les membres du conseil portuaire n'ont pas été consultés sur ce projet dimensionnant pour l'avenir du port !

En bref l'histoire se répète !

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 ou 06 82 59 13 66 - e-mail app.dielette@free.fr - blog www.portdielette.fr



Pêche maritime de loisir : Les nouvelles !

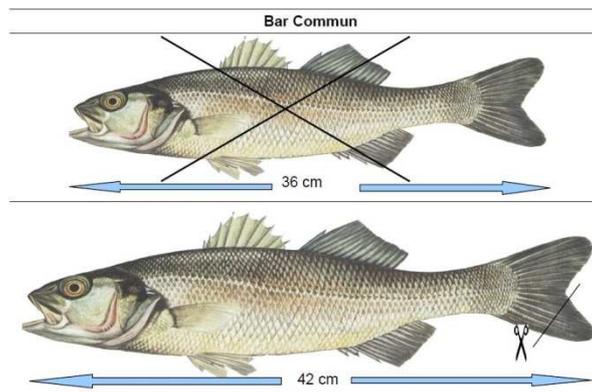


La réglementation de la pêche maritime de loisir est bien compliquée et change sans cesse au bon vouloir des organisations professionnelles.

La réglementation pêche de loisir est susceptible de changer à tout moment en cours d'année. Les tailles minimales de capture font désormais l'objet d'un décret unique pour la pêche de loisir, la taille minimale de capture du bar et du cabillaud est passée à 42cm, mais seulement pour les pêcheurs de loisir !

Les pêcheurs professionnels continuent de pêcher des bars qui ne se sont jamais reproduits !

Si une mesure de protection de la ressource scientifiquement argumentée est mise en place elle doit être appliquée pour tous !



Retour sur l'assemblée générale du CPML50 du 14 décembre 2013

Question sur le bar : Un participant demande pourquoi le bar est passé à 42cm seulement pour les plaisanciers ? Jean LEPIGOUCHET rappelle le texte intégré dans son rapport moral relatif à cette question. Le groupe de travail national issu du Grenelle de l'Environnement, qui travaille sur la gestion de la ressource, a acté des tailles pour la pêche de loisir qui correspondent à la maturité sexuelle des espèces, 42cm pour le bar. Il faut évidemment pour que cette mesure prenne tout son sens, qu'elle soit appliquée par la pêche professionnelle. Nous avons pris une position responsable, celle de ne pêcher un poisson que lorsqu'il s'est déjà reproduit. Sinon c'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi ; pourquoi ne pas mettre la praire à 15mm ou la sardine à 3cm ? Ce serait évidemment à long terme, aller droit dans le mur.

Et demande si la pêche sur les frayères va s'arrêter ?

JL répond que la Commission Européenne est en train d'étudier des mesures compensatoires pour les pros si cette pêche devait s'arrêter. Par ailleurs, On ne peut que constater le discours peu clair d'IFREMER sur le sujet.

Question sur la raie brunette ; A quand la fin de l'interdiction de sa pêche ?

Réponse : la Commission Européenne devrait autoriser à nouveau cette pêche en 2014 ou 2015.



Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 ou 06 82 59 13 66 - e-mail app.dielette@free.fr - blog www.portdielette.fr

Projet d'harmonisation réglementation pêche à pied et du bord:

La DIRM du Havre a sorti un projet « abracadabrantésque » qui provoque la colère du monde de la pêche à pied, avec la distance des 25m (installations conchylicoles), l'interdiction des paillots, la discussion à avoir sur les interdictions du ramassage des vers marins comme appâts, de la pêche du lançon, de la volonté de réglementer l'utilisation des cannes pour la pêche du bord du bar, l'alignement de certaines périodes de pêche sur celles des pros.

Il avait pourtant été convenu que l'arrêté Manche servait de référence à l'harmonisation dans les autres départements.

Il n'y a, pour nous, aucune discussion à avoir sur :

- L'interdiction des paillots.
- L'interdiction de ramassage des vers marins.
- L'interdiction de pêche du lançon.
- La réglementation de l'utilisation des cannes pour la pêche du bord au bar.
- L'alignement de certaines périodes de pêches sur celles des professionnels (interdiction des dimanches et jours fériés).

La publication par la DIRM de ce projet d'arrêté, a été très maladroite, c'est le moins que l'on puisse dire et a soulevé colère et indignation.

Toujours la même histoire : on profite d'une pseudo-concertation pour essayer de faire passer de nouvelles contraintes non discutées en réunion (voir ce qui vient de se passer en Bretagne).

Aux dernières nouvelles Jean LEPIGOUCHET nous informe : Je peux vous dire qu'après discussions avec un certain nombre de responsables et d'Elus dont Stéphane TRAVERT, Député, ce projet d'arrêté est mort-né !!! On n'en parle plus.

Nous reprendrons les discussions en janvier avec la DIRM mais sur d'autres bases.



L'interdiction d'accès à moins de 25 mètres des lignes de bouchots reviendrait à privatiser des centaines d'hectares d'estran, et empêcher toute forme de pêche à pied sur des dizaines de kilomètres du littoral de la Manche !



Bonne année à tous!
Samedi 4 janvier 2014

A partir de 10 heures
au 1^o étage du Centre
Nautique de Diélette

Pour ceux qui n'ont pu venir
le 13 décembre 2013!

Remise du Guide 2014

Prise des inscriptions 2014.



RENARD ALPHEA
C'était en 2013 !



Merci pour votre
aide et votre
soutien !



L'Association des Plaisanciers de Port-Diélette vous présente
ses meilleurs vœux pour 2014 !



Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Diélette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 ou 06 82 59 13 66 - e-mail app.dielette@free.fr - blog www.portdielette.fr

Perles, plumes ...et bouts de ficelle !

Des perles, des plumes et quelques bouts de ficelle, avec quelques hameçons et du fil nylon de réemploi (celui de votre moulinet que vous devriez changer tous les ans en début de saison) vous voilà prêt pour un loisir créatif hivernal à la portée de tout pêcheur en bateau : la confection de vos mitrailleurs adaptés aux différentes espèces de poissons que vous allez pêcher dans votre saison.



Nous vous proposons **le samedi 25 janvier à partir de 10 heures** de venir au centre nautique de Diélette pour découvrir ces montages et apprendre à les réaliser et aussi à couler quelques plombs avec les moules dont nous disposons (amenez vos vieux plombs et vos morceaux de plomberie)

Christian J.

En effet rien de plus simple car il suffit de connaître quelques nœuds et avec un peu d'imagination et beaucoup de fantaisie vous allez créer votre propre modèle de leurre ou mitraillette en fonction des poissons que vous souhaitez pêcher. Pour le maquereau des hameçons blancs pourraient suffire, c'est tellement vorace mais en y ajoutant quelques plumes blanches ou jaunes ou rouges et aussi de belles perles multicolores c'est admirablement plus pêchant. Pour les autres poissons les couleurs de plumes ou de cordelette se choisissent en fonction des milieux dans lesquels ils vivent et surtout de ce qu'ils mangent ainsi les poissons de roche vont préférer certaines couleurs différentes de celles préférées par les poissons de sable. Avec beaucoup d'observation et un peu d'expérience vous trouverez les couleurs les mieux adaptées. En fouinant un peu dans les magasins de loisirs créatifs ou de décoration on trouve de belles plumes de toutes les couleurs mais surtout les perles indispensables au bon fonctionnement de votre mitraillette. Les vieilles mitrailleurs peuvent aussi être refaites car si les hameçons sont usés ou rouillés les plumes peuvent être récupérées et remontées sur des hameçons neufs et customisées alors ne jetez plus vos vieilles mitrailleurs.



Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Diélette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 ou 06 82 59 13 66 - e-mail app.dielette@free.fr - blog www.portdielette.fr

La réglementation pêche de loisir est complexe, les textes de loi s'empilent, on en arrive même à payer des fonctionnaires pour modifier à la main des textes qui datent de 1856 !

Afin de vous aider à vous y retrouver, nous vous proposons une réunion d'information thématique samedi 22 février à 10 heures,
Inscription par mail à app.dielette@free.fr
ou par téléphone au 06 82 37 75 62

Pêche en bateau, la réglementation.



Réalisé par l'association des plaisanciers de Port-Dielette - Octobre 2013



Samedi soir 8 mars 2014 à la salle du RAFIOT de Flamanville :
Votre association fêtera ses 30 ans, réservez dès à présent cette date sur votre agenda !
Vous recevrez courant janvier l'invitation jointe à celle de l'assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE

Rendez-vous Samedi 8 Mars 2014 à 16 heures 30

ADHESION ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE PORT-DIELETTE 2013: Cotisation usager 25 euros ou 18 euros pour les pêcheurs à pied

NOM : **Prénom :**

Adresse :

N° place ou ponton : **email :**@.....

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇨ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 ou 06 82 59 13 66 - e-mail app.dielette@free.fr - blog www.portdielette.fr